

Arrêté portant ouverture du registre d'inscription à la session 2025 du baccalauréat professionnel (BCP) des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 337-89,

ARRÊTE

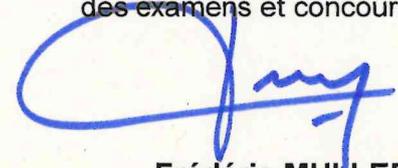
Article 1er. - Le registre d'inscription au BCP session 2025 sera ouvert **du 07 octobre au 08 novembre 2024**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. - A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit retourner par voie postale sa confirmation d'inscription datée et signée **au plus tard le 13 novembre 2024 (cachet de la poste faisant foi)**.

Article 3. - La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 27 septembre 2024

Le directeur du service interacadémique
des examens et concours



Frédéric MULLER